

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr



DÉCISION DU MAIRE

**AVENANT CONVENTION CONNAISSANCE DE PONT-AUDEMER DU VENDREDI 09 JANVIER
2026**

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales

VU l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°0068-2024 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire

VU l'arrêté n°319-2022 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er adjoint au Maire en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

CONSIDÉRANT la demande de Madame Martine ROUSSEAU représentante de l'Association Connaissance de Pont-Audemer, à modifier l'horaire d'arrivée à 16h au lieu de 17h prévu initialement dans la convention du 06 octobre 2025 en vue d'accueillir : la galette des rois

CONSIDÉRANT la nécessité de signer un avenant à la convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « rez-de-chaussée », située 4 Place du Général de Gaulle,

Le Maire décide de signer avec l'activité Connaissance de Pont-Audemer un avenant à la convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « rez-de-chaussée »,

Fait à Pont-Audemer, le 26 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTELOUP

